

LE PRIX COURANT

REVUE SEMBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-propriétaires, au No 24, rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.

VOL. XXVII

VENDREDI, 5 JANVIER 1900

No 1

LA PROCHAINE SESSION

La *Gazette du Canada* donne avis de la convocation du Parlement fédéral, la session devant commencer le 1er février prochain.

Tout nous porte à croire que cette session sera de longue durée.

Si nous en croyons les journaux de l'opposition, on verra se renouveler la comédie de l'an dernier, c'est-à-dire que les questions de parti primeront toutes les autres, que d'interminables discours seront prononcés pour la galerie et qu'on laissera les affaires sérieuses pour la fin.

Ces affaires sérieuses le sont en effet et mériteraient d'être étudiées longuement, avec soin et avec mesure.

Ainsi, l'Acte des banques est une des questions les plus ardues qui puissent être soumises à l'examen de nos législateurs. Une loi sur nos banques incorporées ne peut être votée ni à la hâte, ni quand le Parlement, fatigué par une longue session remplie de discussions oiseuses, n'aura plus la liberté d'esprit nécessaire pour aborder un sujet aussi compliqué.

Une loi des faillites toujours attendue et toujours renvoyée aux calendes grecques, ferait bien mieux l'affaire du commerce et nous vaudrait au dehors un renom meilleur que ne pourront nous donner des dissertations académiques ou des

discours alambiqués préparés en vue des prochaines élections.

Le ministère est plus ardent à se cramponner au pouvoir qu'il n'est ému de satisfaire le commerce en le dotant d'une loi sur les faillites, qui serait applicable au Canada tout entier.

Nous avons déjà fait cette remarque alors que les conservateurs étaient à la tête du gouvernement; ce serait donc le cas de dire que: "plus ça change, plus c'est la même chose." Cette loi de faillite est-elle donc pleine de dangers pour quiconque est au pouvoir, que personne ne veut l'aborder? Nos gouvernants n'osent pas soutenir un projet de loi dû à l'initiative d'un membre de la Chambre des Députés, M. Fortin, et ils osent encore moins présenter un projet ministériel pour lequel ils ne seraient pas certains de rallier la majorité des votes.

Qui donc, puisque ni conservateurs ni libéraux n'ont le courage de sortir de l'impasse, qui donc attaquera le taureau par les cornes?

Est-ce le troisième parti qui, de temps à autre, montre le bout de l'oreille? Nous le voyons trop occupé à flatter l'ouvrier pour qu'il ait le temps de s'occuper des choses du commerce auxquelles il semble d'ailleurs assez étranger.

Nous ne voyons d'autre issue que dans la volonté nettement exprimée des électeurs aux candidats à la dé-